

---

# PROJET SPORTIF LOCAL 2024-2028



**CHOLET**®



# SOMMAIRE

PRÉFACE.....	1
MOT DU MAIRE.....	2
INTRODUCTION - HISTORIQUE.....	3
I - DIAGNOSTIC.....	4
I-1 - Cholet ville sportive, aux confins de nombreux territoires.....	4
I-2 - Une vie associative dense et dynamique.....	5
I-3 - Équipements sportifs.....	7
I-4 - Accompagnement et propositions de la Collectivité.....	8
II - LES GRANDES ORIENTATIONS.....	12
II-1 Optimiser l'accompagnement de la vie associative sportive.....	12
II-2 Accompagner l'évolution des pratiques et pratiquants.....	14
II-3 Le sport enjeu d'éducation, d'intégration, d'animation du territoire.....	16
II-4 Des équipements sportifs adaptés.....	18
III - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	20

**" On ne devient pas champion dans un gymnase.  
On devient champion grâce à ce qu'on ressent :  
un désir, un rêve, une vision." Muhammad Ali**

## PRÉFACE



« Cholet, Ville la plus sportive », ce n'est pas qu'un slogan, il suffit de parcourir notre ville chaque jour, pour constater le nombre de personnes qui marchent, qui courent seuls ou en groupes, de pousser la porte de nos nombreux gymnases pour assister aux entraînements et matches des clubs, de flâner au sein du Parc de Moine, au Parc du Menhir, aux abords de Ribou, à La Meilleraie... pour sentir le parfum du sports loisirs ou assister à des compétitions acharnées de l'ensemble de nos associations.

Terrains de sports, équipements dans les quartiers, notre ville ne manque pas d'espaces de jeux, et c'est ce qui en fait une ville où il fait bon vivre, tant le sport est omniprésent et pratiqué par de nombreux Choletais et l'on ne peut que s'en féliciter.

Ce **Projet Sportif Local** initié depuis de nombreuses années mais qui avait besoin d'un relooking est le résultat d'un engagement de la Ville pour le développement et la pratique sportive, aux côtés de l'Office Municipal du Sport (OMS) et des associations participantes, dans le but de consolider nos acquis et de penser l'avenir. C'est l'occasion de poser un regard objectif sur notre territoire, sur nos pratiques sportives et de construire ensemble une qualité de vie Choletaise qui permette à chaque habitant de trouver ici, à Cholet, les moyens de pratiquer à sa mesure et selon ses envies à peu près tous les sports.

Avec mes collègues élus du Pôle Sports, nous avons à cœur d'accompagner les diverses associations sportives dans leurs manifestations et événements sportifs qu'elles organisent.

Nous en faisons un objectif prioritaire et fondamental de notre mission.

Vive le Sport à Cholet !

Sylvie DORBEAU  
Adjointe au Maire de Cholet  
en charge du Sport et de la Vie Associative

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Dorbeau', written over a horizontal line.



## MOT DU MAIRE



Le projet Sportif Local de la Ville de Cholet est un projet concerté avec le monde sportif choletais et ambitieux pour le territoire.

Cholet, ville sportive, n'est pas une utopie.

C'est un état d'esprit, une philosophie !

Plus de 75 disciplines peuvent y être pratiquées. Plus de 200 manifestations sportives sont organisées et surtout la Ville de Cholet a la chance de compter sur un tissu associatif dynamique et engagé représentant environ 150 associations et sections sportives.

Le travail mené avec l'Office Municipal du Sport et les nombreux représentants des clubs et associations sportives illustrent notre volonté commune de favoriser la pratique sportive dans des équipements de qualité.

Plus de 15 000 de nos concitoyens sont adhérents à une association sportive et de très nombreux bénévoles font vivre le sport à Cholet.

Cet engagement, de chacun d'entre nous, nous permettra de construire l'avenir du sport à Cholet.

Gilles BOURDOULEIX  
Maire de Cholet  
Président de Cholet Agglomération  
Député honoraire

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Gilles Bourdouleix".





## INTRODUCTION - HISTORIQUE

La politique sportive a toujours été un axe prioritaire de la politique municipale. Très rapidement et dans cet élan, une stratégie ambitieuse est apparue indispensable pour satisfaire les attentes des Choletais amoureux du sport.

Dans le même temps, les évolutions de la pratique sportive exigeaient, elles aussi, la mise en place d'un outil adapté.

C'est pourquoi, dès 2006, avec toutes les forces vives du territoire, la Ville de Cholet a lancé le **Projet Sportif Local** avec un objectif : projeter le choletais dans ce que sera le sport demain sur ses terres.

Dès lors, le sport choletais a trouvé toutes ses lettres de noblesse demeurant à la fois acteur de cohésion entre les Hommes et outil de participation à des desseins communs.

En 2006 et 2007, des assises du sport et des commissions autour de six grands axes se sont tenues en étroite collaboration avec l'Office Municipal du Sport. Ce travail a donné lieu à une présentation du Projet Sportif Local le 24 novembre 2007 (annexe 1).

Depuis, des rencontres thématiques ont lieu chaque année. Celles-ci ont permis des échanges entre tous les acteurs, d'affirmer et de faire évoluer les axes majeurs, elles ont été aussi initiatrices de nombreuses réalisations concrètes.

Fin 2022, fort de tous ces échanges et au vu des évolutions importantes constatées ces dernières années, la Ville de Cholet a souhaité écrire son nouveau Projet Sportif Local. Les acteurs du sport se sont réunis afin de faire émerger des idées et propositions pour adapter le Projet Sportif du territoire et nous guider au mieux dans cet exercice. Les réflexions ont abouti à la finalisation d'un document partant d'un diagnostic pour aller vers un plan d'actions qui sera mis en oeuvre progressivement.

2024, année olympique où le sport en France aura une place centrale, tout un symbole pour Cholet qui vit et rêve Sport depuis tant d'années et qui, par ce guide, affirme que le Sport est un enjeu majeur des territoires car il porte des valeurs essentielles au mieux vivre ensemble et au développement de chacun d'entre nous.



# I - DIAGNOSTIC

## I-1 - Cholet ville sportive, aux confins de nombreux territoires

Cholet est une ville située en région Pays de la Loire dans le département du Maine et Loire. 2ème plus grande Ville du Département.

Elle est à proximité immédiate de 3 départements : La Loire Atlantique, la Vendée et les Deux Sèvres (département de la région Nouvelle Aquitaine)

Cholet compte 55 917 habitants (source Insee - base 2017 - janvier 2020)



Cholet est aussi la ville-centre de Cholet Agglomération qui est composée de 26 communes pour 107 003 habitants.



Cholet a obtenu la distinction "Ville la plus sportive de France" à trois reprises : 1972, 2007 et 2014.



## **I-2 - Une vie associative dense et dynamique**

Le tissu associatif choletais a toujours fait preuve d'un fort dynamisme. C'est d'ailleurs ce qui avait interpellé le jury du Challenge de la Ville la plus sportive de France quand il s'était déplacé à Cholet en 2014.

Pour preuve, la participation importante aux différents temps forts organisés à Cholet : 40 % des associations sportives du territoire sont présentes en moyenne sur les événements organisés par la Ville de Cholet et l'Office Municipal du Sport (Cholet rêve de Sport, réunions du PSL, Sport en famille, Défi choletais, soirées d'information, Forum des associations, Assises du mouvement associatif, etc).

Plusieurs associations sportives sont également engagées chaque année dans le dispositif de contrat "quartier 2030" afin de contribuer par leurs projets et actions au mieux vivre dans les quartiers prioritaires de la Ville.

La Ville de Cholet peut aussi s'appuyer depuis 1966 sur un Office Municipal du Sport actif sur le territoire composé d'une équipe de 13 bénévoles et 2 salariées, labellisé Guid'asso depuis 2023. Une convention de partenariat lie les deux parties.

L'OMS est un soutien et partenaire de la Ville au service du mouvement associatif.

**150**

associations  
et sections  
sportives

**75**

disciplines

**15 000**

licenciés

**152**

salariés

**250**

manifestations  
sportives organisées  
chaque année

**32**

projets  
associatifs  
communiqués

**700**

bénévoles  
engagés

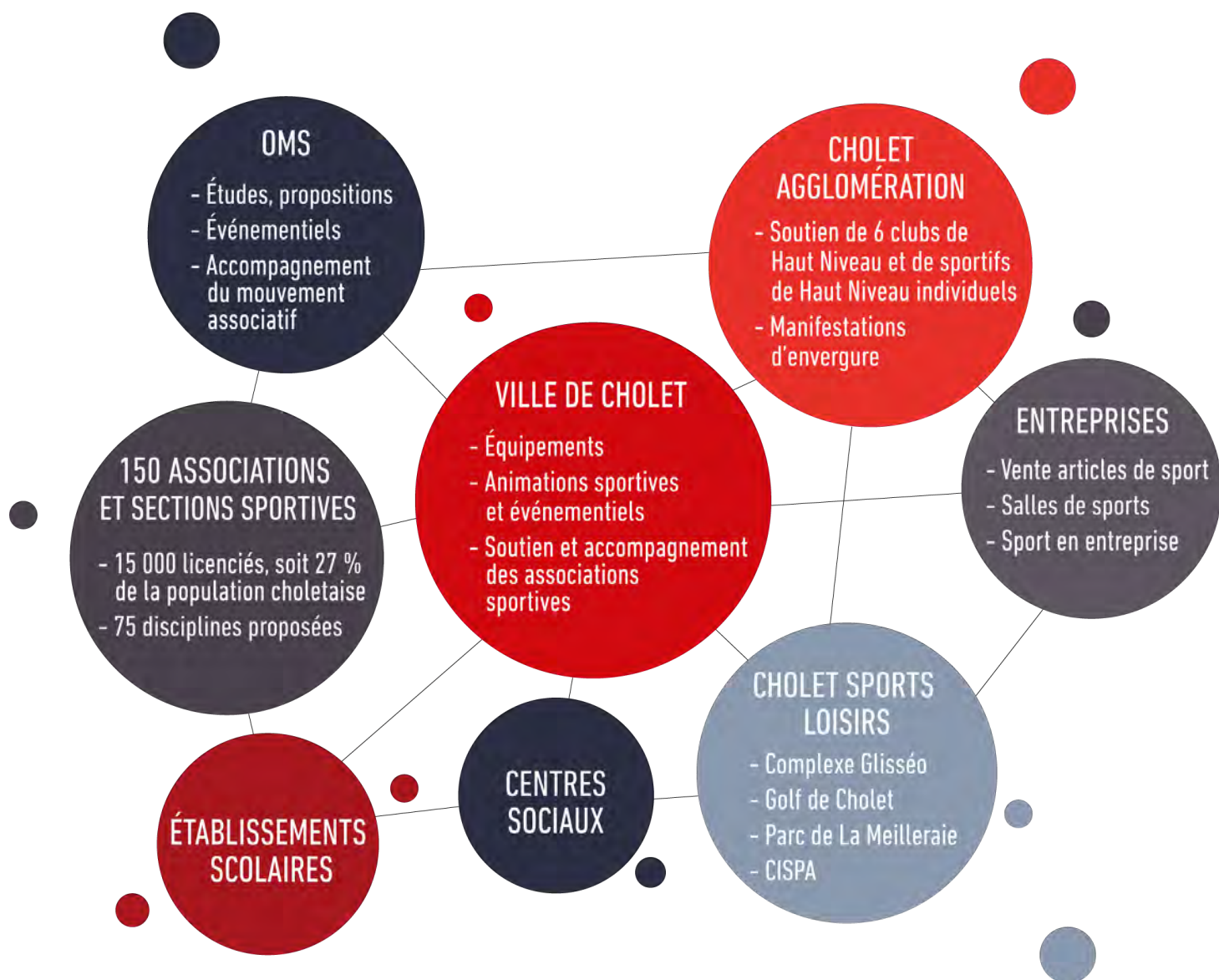
**69**

équivalents temps plein  
(hors joueurs professionnels)





# LES ACTEURS DU SPORT SUR LE TERRITOIRE



## I-3 - Équipements sportifs

Au total, 136 aires de sport/équipements sportifs sont répertoriés à Cholet. Parmi eux :

- ◆ 23 salles de sports
- ◆ 28 terrains (football/rugby) dont 3 terrains synthétiques de football
- ◆ 44 équipements en accès libre :
  - ◆ 9 aires de fitness
  - ◆ 24 plateaux sportifs multisports (city stades)
  - ◆ 2 parcours sportifs
  - ◆ 5 parcours d'orientation
  - ◆ 1 parcours VTT
  - ◆ 1 skatepark
  - ◆ 2 terrains de tennis



Balise d'orientation Parc de Moine

- ◆ 45 équipements sportifs spécifiques :

- ◆ 3 dojos
- ◆ 2 structures d'escalade
- ◆ 3 salles de gymnastique
- ◆ 2 sites canins
- ◆ 1 boulodrome
- ◆ 2 sites nautiques
- ◆ 1 site de 4x4
- ◆ 1 piste de BMX
- ◆ 1 piste d'athlétisme
- ◆ 1 pôle cycliste
- ◆ 1 stand de tir à l'arc
- ◆ 1 stand de tir sportif
- ◆ 1 site de motocross
- ◆ 5 terrains de tennis intérieurs
- ◆ 13 terrains de tennis extérieurs
- ◆ 1 salle de tennis de table
- ◆ 1 golf
- ◆ 1 hippodrome
- ◆ 2 centres équestres
- ◆ 1 complexe piscine / patinoire Glisséo
- ◆ 1 aérodrome



Piste de BMX



Mur d'escalade Salle Grégoire

De plus, les associations disposent le plus souvent de locaux administratifs et/ou de stockage mis à disposition par la Ville leur permettant d'évoluer dans de bonnes conditions.

## I-4 - Accompagnement et propositions de la Collectivité

Depuis 2023, afin d'affirmer la place du Sport au sein de la Collectivité, une Direction des Sports a vu le jour. L'objectif étant de mettre en œuvre une politique sportive ambitieuse et répondre le plus justement et rapidement possible aux attentes de nos associations sportives. Cette Direction s'articule autour de 2 pôles :



## BUDGET GLOBAL CONSACRÉ AU SPORT

**5,9 millions d'euros**

(moyenne sur les 5 dernières années)



soit presque

**9%**

du budget municipal



La Ville de Cholet soutient les associations sportives du territoire :

- ◆ En soutenant financièrement les associations sportives choletaises grâce à l'octroi de subventions selon quatre critères bien définis :

1 - **l'emploi**, subvention calculée sur la base du nombre d'heures réalisées par le(s) salarié(s) dans l'association y compris pour les emplois aidés dans la mesure où le total des aides ne dépasse pas les 50% du coût supporté par le club. (subvention versée sur justificatif de paiement de salaires)

2 - **le niveau de pratique**, subvention de fonctionnement calculée sur la base de la déclaration par l'association du niveau des équipes pour les sports collectifs et du niveau des sportifs pour les sports individuels (grille niveau de pratique à joindre au dossier de demande de subvention)

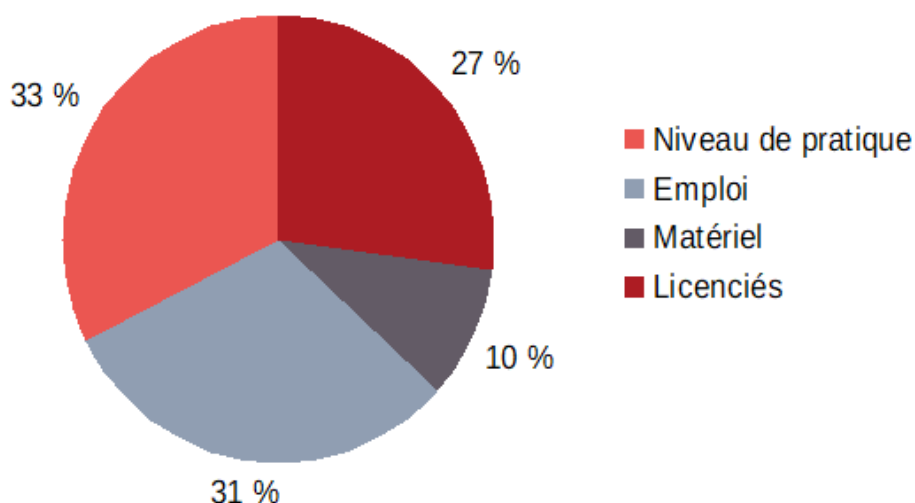
3 - **le nombre de licenciés**, subvention de fonctionnement calculée en fonction du nombre de licenciés + 18 ans et - 18 ans (sur présentation de l'attestation fédérale du nombre de licenciés en date de la demande de subventions)

4 - **le matériel**, subvention calculée sur la base d'un prévisionnel d'achat de matériel pour le fonctionnement de l'association sur la saison à venir. (subvention versée sur présentation des factures en cours de saison)

Certaines associations sportives sont soutenues financièrement en-dehors de ces critères. C'est le cas, notamment, des associations sportives scolaires, des associations organisatrices d'évènements sportifs, des 2 associations sportives omnisports (Jeune France et ASPTT) et de l'OMS.

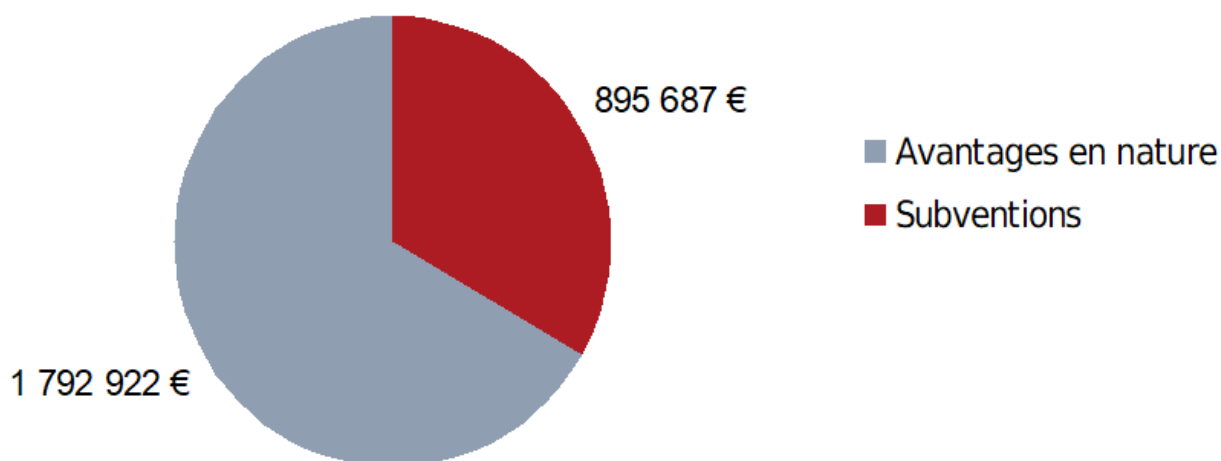
Au total, 80 associations sportives choletaises sont soutenues financièrement par la Ville de Cholet.

Répartition des critères de subventions en 2024



- ◆ En mettant gratuitement à disposition des associations sportives choletaises ses équipements sportifs.
- ◆ En étant partenaire pour l'organisation d'évènements sportifs en apportant notamment un soutien logistique (*via le dossier de manifestations téléchargeable sur le site internet de la Ville de Cholet*).
- ◆ En mettant à disposition des locaux administratifs.

### Soutien aux associations sportives en 2023



Lac de Ribou





La Ville de Cholet propose également un programme d'animations sportives pour différents publics : les jeunes de 4 à 12 ans, les adultes, les enfants et les jeunes en situation de handicap. Ces animations sont regroupées sous l'intitulé Anim'sports (*scolaires, vacances, éveil, instituts spécialisés, adultes, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) en partenariat avec les écoles et les centres sociaux*).

Plusieurs évènements sont également organisés chaque année par la Direction des Sports de la Ville : Course de Draisiennes, Olympiades pour CM2 en 2024, soirée "Cholet Rêve de Sport" qui récompense les meilleurs sportifs, clubs et bénévoles, le Tour de Cholet, etc.

Pour certaines de ces animations, les associations sportives sont sollicitées. Ainsi, les Anim'sports et le Tour de Cholet permettent chaque année à des associations de se voir rémunérées des prestations de services rendus pour la mise à disposition d'éducateurs (Projet Anim'Sports) ou de signaleurs (Tour de Cholet).



*Course de draisiennes*



*Tour de Cholet*

La Ville s'adapte également à son environnement en proposant des animations innovantes en lien avec l'actualité sportive Nationale et/ou Internationale. C'est dans cet esprit que la Ville a créé son propre label "Cholet 2024, Sport et Culture" permettant ainsi aux associations sportives et culturelles de se regrouper afin de proposer aux Choletais des animations communes pendant les six premiers mois de l'année 2024 avant les Jeux Olympiques et Paralympiques. Une quarantaine d'animations labellisées ont été accompagnées par la Collectivité à cette occasion.



*Visuel du label "Cholet 2024, Sport et Culture"*

## **II - LES GRANDES ORIENTATIONS**

Quatre grandes thématiques ont orienté les réflexions. Ces thématiques ont fait l'objet de réunions où les associations ont pu échanger et travailler par groupe de travail. Ces travaux ont permis d'identifier des objectifs et des moyens d'actions.

Ainsi, au total, 12 objectifs sont identifiés dans ce Projet Sportif Local.

### **II-1 Optimiser l'accompagnement de la vie associative sportive**

#### **Objectif n°1 : Soutenir financièrement les associations sportives avec des critères adaptés**

Depuis les premières réunions du Projet Sportif Local en 2007, les critères de subventions sont apparus comme essentiels afin de guider le soutien financier de la Ville. Au départ, en 2008, il y avait sept critères. Depuis, ces critères ont évolué. Ils sont au nombre de quatre aujourd'hui. Leur définition et leur champ d'application doivent répondre au bon fonctionnement des associations et favoriser la mise en œuvre des projets associatifs et sportifs.



#### **Comment ?**

- Favoriser la mise en place de critères de subventions qui répondent au fonctionnement associatif dans sa globalité

#### **Objectif n°2 : Valoriser et former les bénévoles**

L'engagement bénévole est le fondement même du fonctionnement associatif. Il est essentiel dans une société où les mentalités évoluent. Il est primordial d'inciter l'engagement bénévole en le valorisant et en l'accompagnant.



#### **Comment ?**

- Poursuivre les temps d'informations de manière adaptée et cohérente sur le territoire en prévoyant des temps d'échanges entre les différents organisateurs de ces rencontres
- Proposer un accompagnement individualisé des bénévoles
- Poursuivre le dispositif de bourse aux bénévoles
- Mettre davantage en lumière le bénévolat au cours de la soirée Cholet Rêve de Sport en récompensant plus de bénévoles



### **Objectif n°3 : Accompagner les associations dans leur structuration et leurs démarches**

Les démarches administratives qui incombent aux associations sont lourdes. Aussi, les associations ont de plus en plus recours à l'embauche de professionnels pour les aider aux tâches administratives et/ou d'encadrement. Pour faire face, les associations ont besoin de se structurer pour assurer leur développement et leur pérennité. Il est donc nécessaire de simplifier et faciliter les démarches des bénévoles ainsi que les échanges entre les associations.



#### **Comment ?**

- Recenser les outils qui sont mis à disposition des bénévoles
- Partager ces outils via une boîte à outils commune à l'ensemble des acteurs
- Créer une Maison des Sports pour faciliter les échanges et la vie associative



*L'Office Municipal du Sport*





## **II-2 Accompagner l'évolution des pratiques et pratiquants**

### **Objectif n°1 : Accompagner la pratique libre (en dehors des associations)**

La pratique sportive libre, c'est à dire l'activité en dehors du milieu associatif est importante. Elle répond à de nouveaux modes de pratiques et à de nouveaux pratiquants qui souhaitent faire du sport sans aucune contrainte. Cela répond à un contexte en pleine évolution. Ces activités physiques libres doivent être soutenues et encouragées car elles représentent un nombre important de sportifs et l'accès au sport doit être l'une des priorités.



#### **Comment ?**

- Poursuivre les aménagements d'équipements sportifs en accès libre dans une démarche de consultation au sein des quartiers (Parcours Permanent d'Orientation, City Stade, plaine de jeux, terrains de tennis, etc.)
- Répertorier et valoriser les équipements en accès libre grâce à un outil numérique intuitif et accessible
- Organiser des rendez-vous périodiques avec découvertes d'activités à destination du public adulte, sans engagement

### **Objectif n°2 : Accompagner les nouveaux modes de pratique au sein des associations**

Les différentes pratiques sont en pleine évolution. Il convient donc de les favoriser au sein des associations pour répondre à cette nouvelle demande et à la diversité des publics.



#### **Comment ?**

- Permettre la pratique "à la carte" au sein des associations et/ou adapter les offres
- Communiquer sur les offres des associations sportives en poursuivant et améliorant chaque année l'édition du guide de l'OMS



### **Objectif n°3 : Avoir une meilleure connaissance du territoire en matière de nouvelles pratiques et nouveaux pratiquants**

La société évolue et pour mieux comprendre et appréhender ces évolutions, pour décèler les tendances, il est nécessaire d'étudier, d'observer ce qui se passe en terme de pratique sportive sur le territoire.



#### **Comment ?**

- Poursuivre le travail d'enquête et de sondage grâce à la mise en place d'un observatoire



*Parc de Moine*



*Plateau Coubertin en accès libre*





## **II-3 Le sport enjeu d'éducation, d'intégration, d'animation du territoire**

### **Objectif n° 1 : Placer le sport comme un enjeu important d'éducation**

Les valeurs du sport et de l'engagement associatif sont des valeurs importantes de notre société et notamment pour l'éducation de nos enfants. Ainsi, l'accès au sport et l'engagement bénévole des jeunes doivent être favorisés.



#### **Comment ?**

- Poursuivre les actions d'enseignements, d'éducation et d'animations sportives municipales sur le temps scolaire, extrascolaire et périscolaire
- Poursuivre les actions en faveur de l'engagement bénévole des jeunes au sein des associations grâce à des formations de jeunes bénévoles et à la mise à l'honneur de ces jeunes engagés

### **Objectif n°2 : Placer le sport comme un enjeu important d'inclusion**

Le sport est un outil qui doit être accessible à tous les publics. Il doit permettre de s'intégrer dans la société.



#### **Comment ?**

- Poursuivre les actions d'enseignements, d'éducation et d'animation sportive en faveur des publics vulnérables (instituts spécialisés, inclusion scolaire, etc)
- Poursuivre et faciliter les actions d'offres sportives en partenariat avec les centres sociaux (dispositif contrat "quartier 2030", CLAS, etc.)
- Poursuivre le travail sur le programme "club inclusif" en favorisant le partage d'expériences, l'information et l'accès à la formation



*Championnat de France de cross adapté*



*Animation badminton seniors*



## **Objectif n°3 : Promouvoir la pratique sportive grâce à l'organisation d'animations/événements ouverts au tout public**

Parmi les leviers pour inciter à la pratique sportive, on retrouve les événements et animations sportives. En effet, ces temps forts permettent de promouvoir le sport et ils doivent donner envie de pratiquer. Ils sont aussi un incroyable vecteur de dynamisme du territoire.



### **Comment ?**

- Poursuivre et développer des projets d'événements sportifs à destination du tout public



*Sport en famille*



*Défi Choletais*



*Tour de Cholet*



## **II-4 Des équipements sportifs adaptés**

### **Objectif n°1 : Poursuivre les travaux d'amélioration des équipements sportifs**

Le parc d'équipements sportifs doit être entretenu et amélioré au fil des années afin de rester fonctionnel pour la pratique et la sécurité des pratiquants. Ces travaux doivent être appréhendés dans une démarche de développement durable en prenant en compte les nouvelles technologies et en veillant à l'accessibilité.



#### **Comment ?**

- Entretenir le patrimoine sportif en privilégiant l'utilisation de matériaux économes en énergie
- Établir des plans d'investissement pluriannuels

### **Objectif n°2 : Poursuivre les programmes d'investissements de nouveaux équipements**

Parrallèlement, les investissements doivent être poursuivis afin de répondre à l'évolution des pratiques et à la vitalité sportive du territoire.



#### **Comment ?**

- Poursuivre la création de nouveaux équipements (terrain synthétique, salle permettant l'accueil de manifestations d'envergure, etc.)
- Faire évoluer les équipements existants
- Créer des parcours éphémères d'orientation



*Nouveau bouldrome inauguré en 2024*





### **Objectif n°3 : Favoriser l'accès aux équipements**

L'accessibilité des équipements doit être une priorité. Tous les publics doivent pouvoir accéder à tous les équipements sportifs du territoire pour une pratique aisée. Il doit aussi être facile de rejoindre l'équipement quelque soit le moyen de déplacement.



#### **Comment ?**

- Adapter l'accès aux équipements
- Favoriser, développer les mobilités douces
- Mettre en place une cartographie accessible et intuitive des équipements sportifs avec des informations sur l'accessibilité de l'équipement



*L'accessibilité PMR des équipements*



*Piste cyclable et desserte bus*



*Pas de tir à l'arc de Ribou accessible pour la pratique du para tir à l'arc*



### **III - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION**

La réussite du Projet Sportif Local dépendra de la mise en œuvre d'un plan d'actions relatif aux grands objectifs fixés.

Ce projet se veut être un point de départ donnant les grandes lignes directrices qui doivent guider l' action des différents acteurs du territoire concernés par le sport.

Comme tout projet, il devra être évalué pour mesurer les éventuels écarts entre l'intention initiale et les réalisations.

Ainsi, avant de prévoir une évaluation de ce PSL, des fiches actions devront être réalisées en référence à ce projet afin de prévoir une description précise de l'action, ses modalités de mise en oeuvre, les indicateurs temporels et les moyens d'évaluation.

Des réunions du Projet Sportif Local continueront d'être organisées une fois par an minimum afin d'aborder un ou plusieurs sujets de ce PSL et pouvoir ainsi avancer sur des projets communs. L'objectif de ces réunions sera de s'assurer que les travaux en cours ou à venir sont partagés .

Chaque année, une réunion de bilan sera proposée avec l'Office Municipal du Sport afin de s'assurer de la bonne tenue de la feuille de route du PSL Choletais.

En 2028, une évaluation globale du Projet sera programmée avec l'ensemble des acteurs identifiés.







**CHOLET<sup>®</sup>**